



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER
DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

L'an 2022 et le 14 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de PAIN CLAUDE Maire

Présents : Mmes : DELOUZILLIERES MARTINE, FLORENCE ALINE, GOUBIN ALEXANDRA, GOULESQUE CELINE, MOREAU CATHERINE, PAIN CLAUDE, MM : CORNUAULT PATRICK, FERMENT JEROME, GROUSSET FRANCIS, LECAMP FABRICE, NEMMES MICHAEL, PELICOT JOEL, SABATIER MARC

Excusé(s) ayant donné procuration : Me BORE CATHERINE à M. CORNUAULT PATRICK, MM : MENARD ERIC à Mme PAIN CLAUDE, ROBBE BASILE à M. GROUSSET FRANCIS

Absents : Mmes : GUENAULT NATHALIE, MECHIN MARIE-ODILE, M. QUITTET LAURENT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Désignation du secrétaire de séance : M. NEMMES MICHAEL

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un secrétaire de séance

I. FINANCES

- Décision modificative n°5 du budget principal
- Attribution du marché – Rénovation et agrandissement du centre technique municipal

DELIBERATION N°2022_094 : DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que pour permettre le dernier paiement des charges transférées, et pour faire suite à la révision du tableau de la CLECT, il convient d'inscrire au budget principal en section de fonctionnement, 265.27€ au chapitre 14 (atténuation de produits) en retirant ce montant du chapitre 022 (dépenses imprévues).

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

Budget principal : section de fonctionnement

DEPENSES	
Chapitre 14 : Atténuations de produits	
Article 739211 : attributions de compensation	265.27
Chapitre 022 : Dépenses Imprévues	
Article 022 : Dépenses Imprévues	-265.27
TOTAL	0

DELIBERATION N°2022_095 : ATTRIBUTION MARCHÉ – RENOVATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle qu'un marché de travaux concernant la rénovation et l'agrandissement du centre technique municipal a été lancé par la collectivité. La consultation a été lancée le 13 octobre 2022 pour une remise des offres fixée au 10 novembre 2022 à 17h00.

La consultation comprenait 12 lots :

Lot	Désignation
1	Désamiantage
2	Terrassement – Gros œuvre
3	Charpente métallique, couverture bac acier, bardage métallique
4	Bardage bois
5	Menuiseries extérieures (métal) serrurerie
6	Cloisons doublages plafonds
7	Menuiserie intérieure (bois)
8	Revêtement de sol - faïence
9	Peinture
10	Isolation thermique par l'extérieur
11	Electricité CFO - CFA
12	Chauffage ventilation Plomberie

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 8 décembre 2022 à 14h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Madame le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT retenu
1	Désamiantage	DG DESAMIANPAGE	12 785.00 €
2	Terrassement – Gros œuvre	BATI RACAN	162 166.77 €
3	Charpente métallique, couverture bac acier, bardage métallique	ECM2C	121 062.00 €
4	Bardage bois	MARTIN&ABADIE	29 484.86 €
5	Menuiseries extérieures (métal) serrurerie	DUBOIS	37 554.78 €
6	Cloisons doublages plafonds	CHAMPIGNY SEGELLES	34 305.14 €
7	Menuiserie intérieure (bois)	CHAMPIGNY SEGELLES	6 985.26 €
8	Revêtement de sol - faïence	MAGALHAES	9 199.70 €
9	Peinture	ACTIF	5 110.86 €
10	Isolation thermique par l'extérieur	SPB	8 744.90 €
11	Electricité CFO - CFA	BIGOT	46 001.42 €
12	Chauffage ventilation Plomberie	AXIMA CONCEPT	35 857.24 €
TOTAL			509 257.93 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** par 15 voix pour et 1 abstention de :

- **retenir** les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de rénovation et d'agrandissement du centre technique municipal,

- **donner** pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Séance levée à : 21h00

Signature du Secrétaire de séance :

Michaël NEMMES



Signature de Madame le Maire

Claude PAIN



